



## ENERGY PUMA

Version 5 / F  
102000011506

1/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial ENERGY PUMA  
Code du produit (UVP) 06472435

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.  
Bayer CropScience  
16, rue Jean Marie Leclair  
69009 Lyon  
France

Service responsable E-mail : fds-france@bayercropscience.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25  
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi Irritant, R38  
N Dangereux pour l'environnement, R51/53

##### Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Xi Irritant, R38  
R43  
N Dangereux pour l'environnement, R51/53

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Fénoxaprop-P-éthyl

Symbole(s)



Xi Irritant

**ENERGY PUMA**Version 5 / F  
102000011506

2/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

N Dangereux pour l'environnement

## Phrase(s) R

R38

Irritant pour la peau.

R43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

## Phrase(s) S

S24

Éviter le contact avec la peau.

S35

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S37

Porter des gants appropriés.

S57

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**2.3 Autres dangers**

Pas d'autres dangers connus.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges****Nature chimique**

Concentré émulsionnable (EC)

Fénoxaprop-P-éthyl (83 g/l), Méfenpyr-diéthyl (22,5 g/l)

**Composants dangereux**

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Concentration [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Fénoxaprop-P-éthyl	71283-80-2	Xi; R43 N; R50	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400	8,20
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	Non classé	Non classé	2,20
Isotridecanol éthoxylé	9043-30-5	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	> 1,00 - < 25,00
Tétrapropylèneben zènesulfonate, sel de calcium	11117-11-6 234-360-7	Xn; R21 Xi; R38, R41 R52/53	Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	> 1,00 - < 25,00

**ENERGY PUMA**Version 5 / F  
102000011506

3/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0	R10 Xi; R37/38, R41 R67	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336	> 1,00 - < 5,00
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5	Xn; R65 R66 N; R51/53	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	> 25,00

**Autres informations**

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours****Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Enlever les lentilles de contact et rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**Ingestion**

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Local: Irritation

Systémique: Aucun symptôme connu à ce jour.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Risques**

Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.

**Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.



## ENERGY PUMA

Version 5 / F  
102000011506

4/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
Acide chlorhydrique (HCl)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre  
Oxyde de carbone (CO)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

##### Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.  
Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Méthodes de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate.

**ENERGY PUMA**Version 5 / F  
102000011506

5/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Éviter une exposition directe au soleil.

Protéger du gel.

**Précautions pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Mise à jour	Base
Fénoxaprop-P-éthyl	71283-80-2	2,6 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	150 mg/m <sup>3</sup> / 50 ppm (VME)	01 2008	INRS (FR)
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	10 mg/m <sup>3</sup> (OES BCS)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle  
(Occupational Exposure Standard)**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire**

Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

**Protection des mains**

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter

**ENERGY PUMA**Version 5 / F  
102000011506

6/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

## Protection des yeux

Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).

## Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

## Mesures de protection

Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas inhaler les vapeurs.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	Liquide
Couleur	brun clair
Odeur	aromatique
pH	6,5 - 8,5 à 10 % (23 °C) (eau désionisée)
Point d'éclair	66 °C
Température d'auto-inflammabilité	425 °C à 998 hPa
Densité	env. 1,02 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	émulsionnable
Viscosité, cinématique	22,02 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
Tension superficielle	32,6 mN/m à 25 °C
Sensibilité aux chocs	non sensible aux chocs
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

**9.2 Autres données**

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.



## ENERGY PUMA

Version 5 / F  
102000011506

7/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

##### Décomposition thermique

> 250 °C, Vitesse de chauffage :10 K/min

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

#### 10.5 Matières incompatibles

Stocker dans l'emballage d'origine.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) 3.735 mg/kg  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) > 5,14 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Concentration atmosphérique maximale atteinte.  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 5.000 mg/kg  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation de la peau Irritant pour la peau. (lapin)  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation des yeux Pas d'irritation des yeux (lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)  
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

#### Evaluation de la toxicité à dose répétée

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique chez le rat. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance a provoqué lors d'études expérimentales menées chez les souris une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : reins.



## ENERGY PUMA

Version 5 / F  
102000011506

8/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

### Evaluation de la mutagénèse

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

### Evaluation de la cancérogénicité

Fénoxaprop-P-éthyl cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors d'une étude chronique par voie orale chez le rat. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs du foie chez le souri à des doses fortes.

Fénoxaprop-P-éthyl cause des tumeurs par prolifération des peroxisomes. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Mefenpyr-diethyl sont liés à la toxicité maternelle.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 1,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 4,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité des plantes aquatiques CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata*) 1,47 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Difficilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Non applicable pour ce mélange.

### 12.4 Mobilité dans le sol





## ENERGY PUMA

Version 5 / F  
102000011506

9/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

Mobilité dans le sol Non applicable pour ce mélange.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet car une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

#### Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

#### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FENOXAPROP-P-ETHYL, SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LOURD (PETROLE) SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.



## ENERGY PUMA

Version 5 / F  
102000011506

10/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

14.3 Classe(s) relative(s) au transport	(FENOXAPROP-P-ETHYL, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC SOLUTION) 9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

### IATA

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FENOXAPROP-P-ETHYL, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC SOLUTION )
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire  
Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)  
Rubrique n° 1173 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (toxiques pour les organismes aquatiques)  
Rubrique n° 1432 : Stockage de liquides inflammables

Maladies professionnelles  
Tableau(x) Numéro(s) :  
84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**  
Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3



## ENERGY PUMA

Version 5 / F  
102000011506

11/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

R10	Inflammable.
R21	Nocif par contact avec la peau.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 453/2010.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

**Bayer CropScience**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006



**ENERGY PUMA**

Version 5 / F  
102000011506

12/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

---